

Le message ne s'affiche pas correctement ? Cliquez ici.

Les Pluri Actualités



La lettre Saisons Santé

Numéro 101 - février 2011

Edito

A propos du chômage saisonnier !

L'une des "dix mesures", issue des groupes de réflexion mis en place par l'administration du tourisme l'an passé, est de "mettre en place un revenu de substitution durant la formation". Il s'avère, justement, que les partenaires sociaux renégocient actuellement la convention d'Assurance-Chômage, dans laquelle est prévue l'indemnisation des demandeurs d'emploi s'inscrivant à Pôle Emploi à l'issue de leur saison.

Une piste concrète de mise en œuvre de ce revenu de substitution pourrait être d'instituer que le coefficient réducteur ne sera pas appliqué aux saisonniers qui s'inscrivent dans un parcours de formation ou de qualification. Certainement imparfaite, cette mesure aurait néanmoins le mérite de poursuivre la prise en compte des réalités saisonnières, d'inciter les saisonniers à augmenter leur niveau de compétences et en fait, de mieux sécuriser leur parcours professionnel.

Mais, comment fonctionne l'assurance-chômage des saisonniers ?

Rappelons, tout d'abord, que l'assurance chômage est une assurance contre la perte involontaire d'emploi, de ce fait le "chômage-saisonnier" n'était pas indemnisé jusqu'en 1998.

Rappelons, ensuite, que sont considérés actuellement comme



[Télécharger](#)

[n°53 Saisons Santé - Février 2011](#)

[Répondre au questionnaire
d'évaluation de la lettre Saisons
Santé](#)

Agenda

**Evènements de la saisonnalité
en France**

[Agenda de l'ONS](#)

Evènements pour les employeurs du tourisme et leurs saisonniers en Rhône-Alpes

[Agenda de questionSaison](#)

Et aussi...

[Les forums d'emploi saisonnier de printemps](#)

[Femmes de montagnes et de l'économie solidaire](#)

[Les étudiants au cœur d'une étude santé](#)

Nos actions en cours...

Les informations sur la pluriactivité

www.pluriactivite.org

ONS (Observatoire National de la Saisonnalité)

www.saisonnalité.org

VAE des saisonniers en Rhône-Alpes

www.vae-saisonnier.fr

Coordination du service questionSaison

www.questionSaison.fr

Enquête nationale auprès des saisonniers

[Accès au questionnaire](#)

saisonniers les salariés ayant travaillé pendant les trois années précédant la fin du travail, sauf cas spécifiques à étudier avec Pôle Emploi :

- au moins deux années, dans des secteurs définis comme saisonniers (exploitations forestières, centre de loisirs et de vacances, sport professionnel, activités saisonnières liées au tourisme ou agricoles ...);
- ou, pour les autres secteurs les personnes ayant eu des périodes d'inactivité chaque année à la même époque.

Dans ce cas, le montant de l'indemnité est calculé selon les règles habituelles, mais il lui sera appliqué un coefficient réducteur, concrètement une réduction du montant de l'allocation ; coefficient dont le taux sera d'autant plus grand que la saison a été courte, ce qui pénalise le plus les saisonniers effectuant les saisons les plus courtes.

Rappelons, enfin, que cette situation peut sembler injuste, car les cotisations des entreprises et des salariés saisonniers n'étant pas réduites, pourquoi réduire l'allocation-chômage ? Mais, aussi, qu'au vu des fondements de l'assurance chômage, il n'y a pas perte involontaire d'emploi à la fin de la saison, puisqu'elle dépend de la "saison" et non du bon vouloir de l'employeur.

Christian GILQUIN

Sur le terrain

Initiative locale, innovante et "glissante" ...

Depuis les vacances de Noël, les skieurs de la station chablaisienne d'Avoriaz (74) ont à leur disposition, en différents points de la station, un nouveau système pour transporter leurs bagages, simple, gratuit et écologique.

Pour rappel, la station d'Avoriaz est 100 % piétonne et afin de respecter cet esprit écologique elle cherchait une alternative au port de bagages à pieds, peu commode et épuisant.

Pour répondre à cette demande la société Azimut Innovation (Agence annécienne de conseil en éco-innovation pour les secteurs des sports et loisirs) a mis au point des luges de fabrication 100 % française avec des matériaux recyclables.

Cette année, la station a l'exclusivité pour l'utilisation de la luge de transport des bagages, mais dès l'année prochaine le dispositif pourra être utilisé par d'autres stations.

[Information fournie par ledauphine.com](#)

L'actualité en bref...

En téléchargement

Pour les institutionnels

[Brochure d'informations sur les Maisons des saisonniers](#)

Pour les employeurs

[Plaquette de présentation du dispositif VAE](#)

Pour les saisonniers

[Plaquette de présentation du dispositif VAE](#)

[Plaquette regroupant les coordonnées de toutes les Maisons des saisonniers de France](#)

A nos lecteurs

N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos remarques, critiques ou pour nous informer de vos actualités...

[Contacter l'équipe de Peripl](#)

Désormais les auto-entrepreneurs cotisent pour bénéficier de la formation professionnelle

Avant 2011, les auto-entrepreneurs pouvaient bénéficier de la formation professionnelle continue sans avoir à cotiser. Mais depuis 2011, les auto-entrepreneurs doivent acquitter une ...

[Lire la suite...](#)

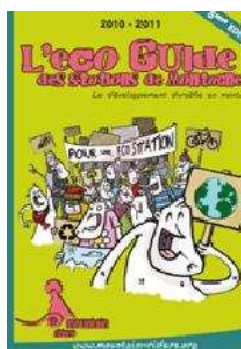
Cotisations des apprentis : Barème 2011

L'assiette des cotisations applicables aux apprentis est une assiette forfaitaire, fixé en pourcentage du SMIC en vigueur au 1er janvier de l'année.

Avec la hausse du SMIC au 1er janvier 2011, le montant de...

[Lire la suite...](#)

A lire, à suivre ! ...



L'Eco Guide des stations de Montagne

L'éco guide des stations de montagne met en lumière les résultats de l'étude menée par l'association Mountain Riders. Ce sont 68 stations françaises et 7 stations étrangères qui ont répondu aux questionnaires, se prêtant ainsi à une ...

[Lire la suite](#)

[Télécharger l'éco guide](#)

Comment cibler sans stigmatiser ?

Des actions de prévention auprès de travailleurs saisonniers

En réalisant un projet de prévention santé auprès de saisonniers des stations touristiques du Massif des Aravis, l'équipe avec laquelle Blandine DEVEAUX a travaillé au sein de l'association le Chalet du Thianty à Annecy, s'est rendue compte que les modalités d'actions choisies, notamment en terme de communication, pouvaient être stigmatisantes envers les saisonniers.

Particulièrement intéressée par cette thématique, Mlle DEVEAUX a tenté de répondre à la problématique « Comment cibler sans stigmatiser ? » à travers son mémoire de fin d'étude. »

[Télécharger le mémoire](#)

[Haut de page](#)

PERIPL
1 place du 18 juin 1940
74940 ANNECY LE VIEUX
04 50 66 47 47
info@peripl.org
www.peripl.org



Cette lettre d'informations mensuelle est éditée par PERIPL. Directeur de publication : Christian GILQUIN. N° Siret : 433 800 570 00098. RCS Annecy

PERIPL
Place du 18 juin 1940
ANNECY LE VIEUX, Haute-Savoie 74940

Copyright (C) 2011 PERIPL Tous droits réservés.